

00635-0014

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

BÂTONNETS DE COLLE THERMOFUSIBLE transpa 1 609 201 219 / 1 609 201 220 / 1 609 201 396 / 2 607 001 104 / 2 609 255 800

Autres désignations

commerciales Bosch :

1 609 201 219 / 1 609 201 220 / 1 609 201 396 / 2 607 001 104 / 2 609 255 800

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance / du mélange

Adhésif structural

1.3. Renseignements sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise : Robert Bosch Power Tools GmbH

PT/EEI

Lieu : 70538 Stuttgart / GERMANY

Internet : www.bosch-pt.com

Responsable de la fiche de données de sécurité : sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence : _____ INTERNATIONAL : +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)

RUBRIQUE 2 : Dangers potentiels

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Le mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'identification

Remarque sur l'identification

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'identification selon les directives CE/les législations nationales respectives.

2.3. Autres dangers Aucun

connu.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composition chimique

Copolymère éthylène / acétate de vinyle

RUBRIQUE 4 : Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou trempé.

En cas de malaise, consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs ou de produits de décomposition. En cas de problèmes liés à la santé, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la masse fondue chaude, refroidir avec de l'eau et consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec la masse fondue chaude, refroidir avec de l'eau et consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.



00635-0014

Ne pas provoquer de vomissements. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucun connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre les incendies

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, dioxyde de carbone (CO₂), agent extincteur en poudre, eau pulvérisée.

Adapter les mesures d'extinction à l'incendie environnant.

Moyens d'extinction inadaptés Jet d'eau

à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut en résulter :

gaz de carbonisation irritants/corrosifs, inflammables et toxiques.

5.3. Indications pour la lutte contre les incendies

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Équipement de protection.

Remarques supplémentaires

Refroidir les conteneurs à risque avec de l'eau pulvérisée.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dissémination accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Veiller à ce que la ventilation soit suffisante.

6.2. Mesures environnementales

Ne pas rejeter dans les égouts/ les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Laisser

se solidifier.

Ramasser mécaniquement et placer dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Respecter les consignes de protection (voir rubriques 7 et 8). Pour plus d'informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sécurisée

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Remarques sur la protection contre les incendies et les explosions

Aucune mesure particulière de protection contre les incendies n'est requise.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences relatives aux locaux de stockage et aux conteneurs

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Respecter le stockage de substances dangereuses dans des conteneurs mobiles (TRGS 510).

Autres informations sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Classe de stockage selon le TRGS 510 :

11



00635-0014

7.3. Utilisations finales spécifiques

Adhésif structural

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition/équipement de protection individuelle**8.1. Paramètres à surveiller****Remarques supplémentaires sur les valeurs limites****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Valables pour l'Allemagne**

Composant [groupe de substances réglementées]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie Valeur à court terme / Observations	Liste légale
[VALEUR LIMITE GÉNÉRALE POUR LES POUSSIÈRES, FRACTION INHALABLE]			Catégorie pour les valeurs à court terme	Catégorie II : Substances à effet résorptif.	TRGS 900
[VALEUR LIMITE GÉNÉRALE POUR LES POUSSIÈRES, FRACTION INHALABLE]		10	AGW:	2	TRGS 900
[VALEUR LIMITE GÉNÉRALE POUR LES POUSSIÈRES, FRACTION ALVÉOLAIRE]		1,25	AGW:		TRGS 900

8.2. Contrôle et surveillance de l'exposition**Dispositifs de contrôle technique appropriés**

Veiller à ce que la ventilation soit suffisante, en particulier dans les espaces fermés.

Mesures de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection avec protections latérales (EN 166).

Protection des mains

Porter des gants de protection résistant à la chaleur lors de la manipulation de la masse fondue chaude.

Protection corporelle

Utiliser des vêtements de protection individuelle.

Masques de protection

En principe, aucune protection respiratoire personnelle n'est nécessaire.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière :	Solide
Couleur :	Transparent
Odeur :	résineux
Point de ramollissement :	82 - 90 °C
Point de combustion :	> 220 °C
Limite inférieure d'explosivité :	n.d.
Limite supérieure d'explosivité :	

00635-0014

Pression de vapeur : (à 20 °C)	n.d.
Densité (à 20 °C) :	1,0 g/cm ³
Hydrosolubilité : (à 20 °C)	Insoluble
Température d'allumage :	n.d.
Viscosité dyn. : (à 160 °C)	22 000 - 31 500 mPa·s

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition en cas de stockage et d'utilisation conformes aux prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer pour éviter la décomposition thermique.

Éviter les températures supérieures à 300°C.

10.5. Matières incompatibles

Aucune substance à mentionner en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut en résulter :

gaz de carbonisation irritants/corrosifs, inflammables et toxiques.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune donnée toxicologique disponible.

Effet irritant et corrosif

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après une exposition répétée ou prolongée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'inhalation

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations relatives aux contrôles

La classification a été établie conformément à la méthode de calcul du règlement (CE) n° 1272/2008..

Expériences pratiques

Autres observations

Aucun effet néfaste sur la santé n'a été signalé si le produit est manipulé correctement et si les règles d'hygiène générales en vigueur sont respectées.



00635-0014

RUBRIQUE 12 : Informations environnementales

12.1. Toxicité

Aucune donnée écotoxicologique disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans les sols

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient pas de substances PBT / vPvB.

12.6. Autres effets nocifs Aucune donnée disponible.

Autres remarques

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles ou les égouts.

RUBRIQUE 13 : Remarques sur l'élimination

13.1. Procédés de traitement des déchets

Recommandation

Peut être incinéré en respectant les réglementations locales. La réutilisation (recyclage) est préférable à l'élimination.

Code de déchet du produit

080410Déchets issus de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de revêtements (peintures, vernis,

émail), colles, mastics et encres ; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris les matériaux hydrofuges) ; déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Élimination des emballages non nettoyés et produits de nettoyage recommandés

Remettre les conteneurs vides au recyclage, à la récupération ou l'élimination des déchets au niveau local.

Les emballages contaminés doivent être vidés de manière optimale, ils peuvent ensuite être réutilisés après un nettoyage approprié.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés de la même manière que la substance.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport Transport terrestre (ADR/RID) ; Transport maritime (IMDG) ; Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) ; Transport fluvial ;

14.1. Numéro ONU :

Marchandise non dangereuse au sens de la réglementation sur le transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :

Marchandise non dangereuse au sens de la réglementation sur le transport.

14.3. Classes de danger pour le transport :

Marchandise non dangereuse au sens de la réglementation sur le transport.

14.4. Groupe d'emballage :

Marchandise non dangereuse au sens de la réglementation sur le transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Marchandise non dangereuse au sens de la réglementation sur le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Marchandise non dangereuse au sens de la réglementation sur le transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Marchandise non dangereuse au sens de la réglementation sur le transport.

00635-0014

RUBRIQUE 15 : Législation et réglementation

15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Réglementation européenne

Informations sur la directive COV : 0 %

Réglementation nationale

Ordonnance sur les accidents majeurs : Non assujettie.

N° de catalogue selon l'ordonnance sur les accidents majeurs :

Quantité seuil :

Instruction technique air I : n'est pas soumis à la TA-Luft

Proportion :

Catégorie de pollution des eaux : - - non polluant pour l'eau

Statut : Règle de mélange selon le VwVwS annexe 4, n° 3

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)

IATA/ICAO = Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)

MARPOL = Convention internationale concernant la pollution de la mer

Code IBC = code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des substances chimiques)

CAS = Chemical Abstract Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service)

EN = European norm (Norme européenne)

ISO = International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation)

DIN = Deutsche Industrie Norm (Norme industrielle Allemande)

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic (Persistant, Bioaccumulable et Toxique)

LD = Lethal dose (Dose létale)

LC = Lethal concentration

(Concentration létale) EC =

Effect concentration

(Concentration avec effet)

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration (Concentration moyenne d'immobilisation ou concentration moyenne inhibitrice)

Indications supplémentaires

Les indications des positions 4 à 8 et 10 à 12 ne se rapportent pas en partie à l'utilisation et à l'application correcte du produit (voir notice d'utilisation/informations professionnelles), mais à la libération de quantités importantes en cas d'accidents et d'irrégularités.

Les indications décrivent exclusivement les exigences de sécurité du/des produit(s) et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Vous trouverez les spécifications de livraison dans les fiches produits correspondantes.

Elles ne constituent en aucun cas une garantie des propriétés du/des produit(s) décrit(s) au sens des dispositions légales en matière de garantie.

(n.a. - non applicable, n.d. - non déterminé)



00635-0014

(Les données relatives aux composants dangereux ont été extraites de la dernière fiche de données de sécurité valable du fournisseur précédent.)